Image not found or type unknown

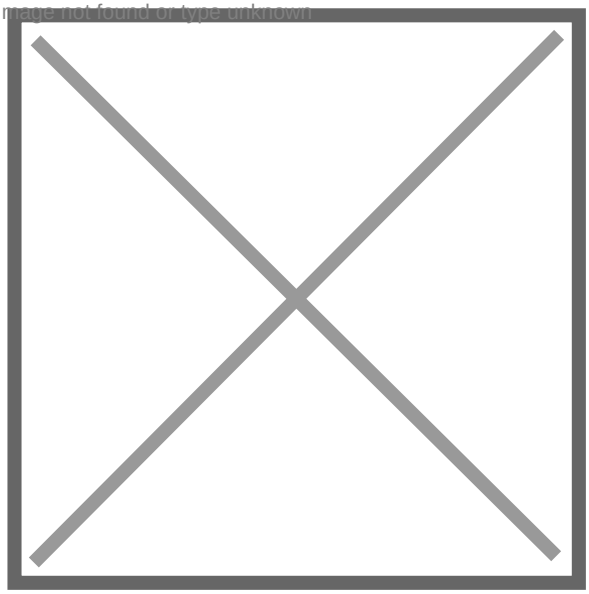

Le vice président peut proteger la demandeuse

Par **christophe**, le **16/11/2010** à **19:01**

Bonjour,

je suis assigné au tribunal pour (semble t'il) présence de vices cachés dans la maison que je viens de vendre.
le vice président a ordonné une expertise, celle-ci réalisée, les demandeurs poursuivent l'expert pour défaut de procédure (celle-ci n'allant pas dans leur sens). Une autre expertise est ordonnée (la date n'est pas définie)
Je viens d'apprendre que la demandeuse est greffiere au tribunal dans lequel siege le vice président ayant ordonnée les deux expertises.
N'y a t'il pas confilt d'interêt?, ne serait-ce pas à un autre tribunal de statuer sur mon dossier ?
Puis-je faire annuler la procédure ?
si oui sous quel motif précis ?
D'avance merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés